

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bols EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2017 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-104

OBJET : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champignysur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	65
Représentés	20
Absents	5

Votants	85
Abstention	16
Suffrages exprimés	85
Pour	62
Contre	7

Présents:

Dominique ADENOT, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LE BEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLi

Représentés :

Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT Philippe CIPRIANO, Isabelle DALLEAU, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Jacques GUIGNARD, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Gérard LAMBERT, Pascale MARTINEAU, Marie-France PARRAIN, Christel ROYER, Igor SEMO, Sylvie TRICOT-DEVERT, Pascale TRIMBACH

Absents:

Caroline ADOMO, Gilles CARREZ, Nicolas CLODONG, Anne-Marle MAFFRE-BOUCLET, Alain PAVIE.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

2 9 SEP. 2017

ARRIVEE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 SEPTMBRE 2017

<u>OBJET</u> : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champignysur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2016, et notamment ses articles L. 153-8 et L. 153-26.

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne du 10 octobre 2012 portant prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation avec les habitants,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne n°2015 192 du 25 novembre 2015 prenant acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU et de l'ouverture du débat au sein du conseil municipal sur les orientations du PADD envisagées,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne n°2016 002 du 3 février 2016 portant accord pour l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU la délibération du conseil de territoire 16-40 du 29 mars 2016 portant accord pour l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

VU la délibération du conseil de territoire ParisEstMarne&Bois 16-138 du 11 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation du public menée au cours de l'élaboration de la révision du plan local d'urbanisme de la commune,

VU la délibération du conseil de territoire 16-139 du 11 juillet 2016 arrêtant le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

VU la notification du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme aux Personnes Publiques Associées,

VU la décision n°E16000058/94 en date du 3 juin 2016 de la Présidente du Tribunal administratif de Melun désignant Monsieur Bernard SCHAEFER en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur DUMONT en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU l'arrêté territorial 2016-A-107 en date du 30 septembre 2016 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et en fixant les modalités,

VU les avis émis par les personnes publiques et organismes associés sur le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU le déroulement de l'enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2016 inclus,

VU le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur remis le 15 février 2017, sur le fondement desquels il a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de recommandations,

VU la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne du 17 mai 2017 donnant un avis favorable au projet de PLU amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées,

VU le rapport de présentation de la délibération annexé à la présente,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des modifications au dossier de PLU arrêté, lors du conseil de territoire du 11 juillet 2016, pour tenir compte :

- des avis émis sur le projet de PLU arrêté par les personnes publiques et organismes associés à son élaboration, joints au dossier de l'enquête publique,
- des observations du public exprimées pendant l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 novembre au 15 décembre 2016 inclus,
- du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.

Ces modifications et leurs principaux motifs sont détaillés dans le rapport de présentation de la délibération annexé à la présente.

CONSIDERANT que ces modifications, qui visent à mieux adapter les dispositions du projet de PLU arrêté aux attentes des personnes publiques associées et aux demandes des habitants qui se sont exprimés au cours de l'enquête publique, n'ont pas pour incidence de porter atteinte à l'économie générale du projet, de sorte qu'elles peuvent être intégrées dans le PLU en vue de son approbation;

CONSIDERANT que le projet de révision du PLU ainsi modifié est prêt à être approuvé ;

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 07 juin 2017,

DELIBERE,

APPROUVE la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champigny-sur-Marne, tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les actes subséquents.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et en mairie de Champigny-sur-Marne et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois. Mention de l'affichage de la délibération fera l'objet d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

DIT que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Direction du Développement Urbain et Social de la commune de Champigny-sur-Marne, située 15 rue Louis Talamoni à Champigny-sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

29 SEP. 2017

ARRIVEE